

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-7 du 14 Janvier 1983

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base pour compter du 17 janvier 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 17 janvier 1983, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général Technique et Professionnel assurera l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 14 Janvier 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC 4 PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 CPC 2 PPC 2
BCP 1 MEMB-MEMGTP. 1 Autres Ministères 318 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPT Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 Préfets 6 JORPB 1.-